

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 7 juillet 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016

2016 DAE 114 Subvention (6.500 euros) à l'association des Plaisanciers pour les illuminations de fin d'année 2015 (14e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 21 juin 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des Plaisanciers (14e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du 20 juin 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 6.500 euros est attribuée à l'association des Plaisanciers située 57, rue Raymond Losserand (14e) (42563 - 2016-02902) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2015. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 21.489 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 6.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne VF55004, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO